

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 11 mars 1948.

Le Comité spécial des prix se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de l'honorable M. Paul Martin.

Le PRÉSIDENT: Attention. Messieurs, j'ai reçu un télégramme. Etant donné le genre de témoignages que nous avons accepté, je suppose que nous pouvons admettre ceci au même titre. De toute façon, je désire attirer votre attention sur ce télégramme et nous pourrions ensuite le remettre à l'avocat afin qu'il nous donne son avis et qu'il y donne suite. C'est M. A. J. Saunders qui me l'a adressé:

Le 10 mars 1948, 10 heures du matin,
Toronto, Ontario.

Paul Martin, Comité des Prix, Ottawa.

Je m'inscris en faux à la déclaration faite par M. Loftus le 9 mars. Sa compagnie a refusé de me fournir du pain à revendre à un prix plus bas.

A. J. Saunders,
861 est, rue Dundas.

Cette façon de disposer du télégramme vous convient-elle?

M. MACINNIS: Au cours des témoignages, on nous a fourni, je pense, les noms d'autres détaillants de Toronto qui ont éprouvé de la difficulté à obtenir des approvisionnements. Je crois qu'il serait bon de convoquer non seulement M. Saunders, mais ces autres marchands aussi. Il me semble que nous devrions étudier cette question.

M. JOHNSTON: Je pensais que le Comité avait accepté d'étudier cette question.

Le PRÉSIDENT: Qu'en pensez-vous, monsieur Dyde?

Me DYDE: Je crois que oui; des enquêtes sont actuellement en cours.

Le PRÉSIDENT: Vous avez, paraît-il, communiqué avec un monsieur Lucatch, si tel est son nom.

Me DYDE: Oui.

M. IRVINE: Le télégramme que vous venez de lire va-t-il servir de témoignage ou bien allez-vous faire venir ce monsieur ici?

Le PRÉSIDENT: Je demande à notre avocat d'étudier la question et de nous donner son avis. Le télégramme fait mention d'un témoignage déjà donné. M. Dyde devrait vérifier ce télégramme et nous conseiller en la matière. Le télégramme vient de me parvenir.

M. JOHNSTON: L'auteur du télégramme ne dit pas s'il été l'objet d'une injustice.

Le PRÉSIDENT: Non, il dit: "a refusé de me fournir du pain à revendre à un prix plus bas."

M. MACINNIS: Monsieur le Président, avant de commencer, je crois que nous devrions prendre une décision sur la façon de procéder, afin d'éviter la confusion qui a régné au cours de notre séance d'hier soir.

Le PRÉSIDENT: Oui.